

## **Ecole Normale Supérieure Paris -Saclay – Concours LE Anglais 2018**

### **Epreuve orale de « civilisation »**

**Juin 2018**

**Rapport rédigé par Saïd Ouaked et Alexandrine Guyard-Nedelec**

### Résultats

Cette année, 51 candidat·e·s étaient admissibles. Les notes se sont échelonnées de 3,3/20 à 16,9/20, avec une moyenne globale de 10,65/20. Les prestations ont une nouvelle fois été contrastée, laissant apparaître clairement le degré de préparation des candidat·e·s.

### Cadre de l'épreuve

L'épreuve consiste en l'écoute d'un fichier audio informatique issu d'un texte journalistique récent d'environ 600 mots, lu par une personne anglophone. Le texte proposé porte sur un ou plusieurs aspects du programme de l'épreuve. Pour la session 2018, comme en 2017, le programme portait sur : « L'immigration en Grande-Bretagne et aux États-Unis dans les années 2010 : enjeux politiques et sociaux ».

Le thème est fixé par le président du jury, sur proposition du vice-président. Il est retenu pour une durée de deux années consécutives. Le programme est disponible sur le site de l'ENS.

Les enregistrements durent en moyenne 4 minutes 30 (avec une tolérance de + ou - 20 secondes). Le temps de préparation est d'une heure.

L'épreuve orale dure 30 minutes maximum : l'exposé, de 20 minutes maximum, est suivi d'un entretien avec le jury, de 10 minutes maximum. Le jury se réserve le droit d'interrompre un·e candidat·e pour garantir un temps d'échanges avant la fin de l'épreuve.

Aucun document n'est autorisé lors de la préparation de l'épreuve.

### Nature de l'épreuve

L'épreuve se décompose en deux parties distinctes, mais complémentaires. La première consiste essentiellement à restituer le document de façon construite, en soulignant les idées-forces, la logique et le point de vue de l'auteur·e. Il est utile de montrer comment s'articule l'argumentation et de procéder à des micro-analyses pour mettre en lumière les éléments essentiels de cette argumentation. La restitution des éventuelles données chiffrées, noms de lieux, dates, etc., permettra au jury de s'assurer de la finesse de compréhension du document oral.

La seconde partie est un « commentaire » : elle invite les candidat·e·s à construire une analyse logique et cohérente qui s'appuie sur le document tout en apportant des connaissances extérieures. C'est là qu'il faudra montrer ses capacités à approfondir les questionnements qui ont été identifiés dans la première partie.

## Documents

Les documents soumis à l'examen des candidat·e·s sont récents et issus de la presse généraliste britannique ou étatsunienne (ex : *Chicago Tribune*, *Financial Times*, *Guardian*, *Glasgow Herald*, *Huffington Post*, *Newsweek*, *New York Times*, *Mail Online*, etc.). Les documents sont soigneusement sélectionnés pour que les candidat·e·s soient en mesure d'analyser le contenu en mobilisant leurs connaissances, d'abord en lien avec le programme, puis leurs connaissances plus générales, qui leur permettent de contextualiser, voire de dépasser, les éléments du document et d'alimenter les échanges avec le jury lors de l'entretien. Les paramètres qui président au choix des textes incluent, entre autres, la pertinence vis-à-vis du programme, le niveau de difficulté, la cohérence interne, le contenu civilisationnel.

Pour la civilisation britannique, les documents ont porté, par exemple, sur les incertitudes liées au statut des citoyens européens dans le Royaume-Uni post-Brexit, la réponse politique apportée à la situation de la « génération *Windrush* », les mesures mises en place par Theresa May en matière d'immigration depuis 2012, le point de vue de l'Ecosse sur la question migratoire, etc. Parmi les thèmes choisis en civilisation américaine, les candidat·e·s ont pu se pencher sur l'influence grandissante de la communauté indienne au Texas, la stratégie d'opposition entre Africains-Américains et Latino-Américains ou encore le rôle des universités dans le débat sur l'immigration.

## Remarques sur les prestations des candidat·e·s

Bien que le jury n'exige pas de connaissances encyclopédiques sur le sujet, il s'attend néanmoins à un niveau de connaissances du programme en adéquation avec le niveau général du concours. On ne saurait trop conseiller aux candidat·e·s de ne pas se lancer dans un grand panorama historique de la législation en matière d'immigration (ce qui est rarement pertinent), surtout s'il comporte de nombreuses erreurs.

De la même manière, une bonne culture générale permet de mieux mettre en perspective les enjeux des textes, de mieux contextualiser et de mieux amener le sujet au moment d'introduire l'analyse. De telles connaissances permettent aussi d'éviter des erreurs grossières qui pénalisent les candidat·e·s quand elles démontrent une grande confusion chronologique, terminologique ou conceptuelle. Ainsi, la méconnaissance de l'existence d'un accord de libre-échange en Amérique du Nord (ALENA/NAFTA) ou l'incapacité à distinguer *bill/law/executive order* ou *England/Great*

*Britain/United Kingdom* sont de profondes lacunes.

Sur le plan méthodologique, le jury relève plusieurs problèmes. Tout d'abord, la nature précise de l'épreuve semble encore méconnue d'une bonne partie des candidat·e·s, qui n'ont pas compris qu'il s'agit de la version oralisée d'un article de presse, et ce malgré les rapports des années précédentes.

Il n'est pas inutile de rappeler que la clarté est gage d'efficacité. Ainsi, il convient de bien distinguer les deux parties de l'épreuve, dont les exigences et les finalités sont bien différentes. S'il est vrai que l'on attend des candidat·e·s une restitution assez fine du document, une problématique bien pensée est nécessaire à son exploitation. Or, le manque de problématisation des exposés est parfois criant. Il conviendra donc dans un premier temps de ne pas évacuer la restitution du document audio, qui peut se faire de façon chronologique ou selon un plan thématique, puis, dans un second temps, de formuler une problématique mettant en lumière ses enjeux. Le plan, qu'il conviendra d'annoncer puis de respecter, posera le cadre d'une analyse des arguments utilisés par l'auteur. Le plan doit donc être pensé à partir des arguments utilisés dans le document audio et non en fonction de connaissances que le ou la candidat·e souhaiterait à tout prix « faire rentrer » dans son commentaire.

Des comparaisons entre la Grande-Bretagne et les États-Unis sont possibles, notamment afin de mettre en perspective le texte proposé, mais nullement obligatoires. Dans certains cas, elles éclairent utilement la question, dans d'autres elles ne sont pas pertinentes, et donnent une impression de superficialité ou celle d'une volonté d'esquiver le sujet traité par le document.

On rappellera que l'épreuve est un exercice oral, et qu'elle fournit l'occasion de démontrer une bonne maîtrise des codes de la prise de parole. Ainsi, on attend que les candidats parlent distinctement et assez fort pour être entendus et que la communication soit aussi soignée que possible : usage maîtrisé des notes, contacts visuels fréquents, rythme, etc. Il est parfois impossible pour le jury de prendre en note une problématique et un plan annoncés trop vite (il arrive que les candidat·e·s soient invité·e·s à répéter, ce qui doit les alerter sur le débit adopté). Il faut particulièrement soigner les moments « stratégiques » qui ponctuent la prestation en utilisant les moyens nécessaires à l'emphase quand cela est utile (volume sonore, langage corporel, débit...).

## Conseils aux candidat·e·s

Cette épreuve de civilisation sur programme ne peut être réussie sans préparation préalable. Une simple restitution du contenu du document proposé ne permettra pas d'obtenir une note

satisfaisante ; à l'inverse, évacuer le document pour passer tout de suite à une analyse, qui bien souvent dans cette configuration plaquera des éléments appris par cœur, ne sera pas satisfaisant non plus. Il est donc recommandé de travailler la question au programme à partir des cours et des bibliographies fournis par les préparateurs et préparatrices, et de s'entraîner à une écoute régulière de reportages et autres podcasts en langue anglaise, très facilement disponibles sur internet.

L'épreuve est un exercice de civilisation : les approches trop littéraires ne sont pas adaptées. Ainsi, dédier une partie entière de l'exposé aux procédés stylistiques du document n'est pas du tout pertinent et donne, là encore, l'impression d'une volonté d'esquiver le sujet spécifique du document.

S'exercer en temps réel pour appréhender le format de l'épreuve permet également d'anticiper les difficultés éventuelles, par exemple en matière de gestion du temps. Un entraînement sérieux doit aussi former à l'utilisation des notes ; le jury a observé cette année encore que plusieurs candidats ont par moment paru perdus et déconcentrés, faute de pouvoir retrouver la bonne page dans la liasse de notes disposée sur leur table.

On ne saurait trop insister sur la nécessité de mieux problématiser l'exposé. Le jury a apprécié les prestations des candidat·e·s qui ont clairement indiqué le fil directeur de leur réflexion, annoncé les parties de leur analyse (toutefois sans lourdeur : il faudra éviter à tout prix des annonces du type « *In my first part...* »), et donné des indications sur la progression de leur exposé. Il est donc important de bien baliser et de bien structurer l'exposé, en rendant visible l'articulation et la logique interne de la réflexion proposée à l'appréciation du jury. L'annonce du plan, fondamentale dans la présentation des axes de l'argumentation, doit être claire et précise : ce n'est pas le lieu de faire planer le mystère en espérant attiser la curiosité du jury !

Les très bonnes prestations sont celles où les candidat·e·s se sont bien approprié le sujet, en développant leur propre interprétation des faits de civilisation identifiés dans le document. Il est souvent nécessaire de définir les concepts utilisés lorsqu'ils sont centraux à l'argumentation : si une partie entière est consacrée au « multiculturalisme » (concept polysémique par excellence), il convient de le définir précisément.

Sur le plan de l'expression, les candidat·e·s sont invité·e·s à consulter les rapports précédents, qui recensent les erreurs récurrentes. Il est évident que la capacité à livrer des remarques bien étayées et nuancées, dans une langue mêlant correction grammaticale, justesse phonologique, variété et précision lexicales, a été valorisée par le jury. La qualité de l'anglais oral fait partie de

l'évaluation et permet de transmettre le plus finement possible ses idées et analyses. Ajoutons que l'utilisation d'un lexique précis, riche, varié et adapté rend l'écoute plus agréable, plus facile et permet au jury de se concentrer pleinement sur le fond de l'exposé. Dans ce domaine, si les prises de risques doivent être mesurées, elles sauront être bonifiées par le jury.

Il ne faut pas négliger l'entretien avec le jury, qui n'est pas une simple formalité. C'est l'occasion de démontrer sa réactivité et son esprit de synthèse. Les questions ne sont ni des pièges, ni des questions rhétoriques, mais des invitations à réévaluer ou approfondir des remarques faites lors de l'exposé, ou à s'emparer de questions laissées de côté pendant celui-ci.

Cet entretien vise aussi à évaluer la capacité du candidat à revenir sur certaines explications pour en améliorer l'apport analytique et civilisationnel. Il est conseillé aux candidats de réfléchir quelques secondes avant de répondre, et de ne pas hésiter à noter quelques mots-clés lors des questions du jury, pour ne pas en oublier l'objet, et ainsi mieux préparer leur réponse.